

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1304

28 juin 2007

### SOMMAIRE

Advent Stoco Investment S.à. r.l. ....	62572	Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A. ....	62585
Airmon Lux 3 .....	62585	Nico Airport S.à.r.l. ....	62579
Bormioli Rocco International S.A. ....	62591	North Trade Holdings S.A. ....	62586
Brideshead Holding S.A. ....	62586	North Trade Holdings S.A. ....	62592
CarVal Investors Luxembourg S.à r.l. ....	62547	Orind Europe Limited, Luxembourg ....	62572
Crystal Investments Luxembourg S.à r.l. ....	62584	Pacoyan S.A. ....	62582
Entrecôte .....	62583	Photo-Studio 2000 S.à r.l. ....	62591
EPI Partners .....	62590	Platani 1 .....	62547
Ettore SA .....	62588	Primorec .....	62592
Firenze R.E. s.à r.l. ....	62588	Promochine Luxembourg S.à r.l. ....	62546
Holt Holding S.A. ....	62591	PSEG .....	62546
HOPI S.A. ....	62588	RD Card Luxembourg S.à r.l. ....	62584
HSBC Holdings Luxembourg S.A. ....	62588	Servais S.A. ....	62578
Inverness Investment Holding S.A. ....	62592	SES Astra .....	62546
Kaupthing Bank Luxembourg S.A. ....	62586	Silver Point Sourcing S.à r.l. ....	62591
KF Luxembourg S.à r.l. ....	62592	SPF International S.à r.l. ....	62579
Latimo S.A. ....	62582	Tasmania Luxembourg S.à r.l. ....	62587
LB Luxembourg Two S.à.r.l. ....	62584	TJV, S.à r.l. ....	62579
Lisé Promotions S.à r.l. ....	62583	Westwood S.A. ....	62583
LLtd 1 S.à r.l. ....	62582	Wonder International S.A. ....	62585
LLtd 2 S.à.r.l. ....	62587	ZBI SCAIAP Real Estate Partners S.à r.l. ....	62584
LLtd 3 S.à r.l. ....	62586		
Lumina Participation .....	62587		

**PSEG, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 23.735.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société PSEG S.A., avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, de fait inconnue à cette adresse, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

M<sup>e</sup> L. Lucas  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007060356/7722/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03888. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070063055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Promochine Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 44.454.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société PROMOCHINE LUXEMBOURG S.à.r.l., avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

M<sup>e</sup> L. Lucas  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007060358/7722/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03884. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070063052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**SES Astra, Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.  
R.C.S. Luxembourg B 22.589.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Annuelle de la société du 28 mars 2007 prend note de la démission de Monsieur Daniel Steven Goldberg, administrateur de SES ASTRA, Société Anonyme, en date du 15 septembre 2006 et approuve le renouvellement du mandat du réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2008.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 9 mai 2007.

*Pour la Société*  
P. McCarthy

*Senior Vice President, Chief Financial Officer - Un mandataire*

Référence de publication: 2007060360/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02910. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070062700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Platani 1, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 34.111.

—  
CLOTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société PLATANI 1 S.à.r.l., avec siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, de fait inconnue à cette adresse, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a mis les frais à la charge du Trésor.

M<sup>e</sup> L. Lucas

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007060359/7722/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03887. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 124.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.261.

—  
In the year two thousand and seven on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

AZELIS HOLDING S.A., a public limited liability company, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 122.714,

Mr. Gianni Ostelli, residing at 34 Via G. Pascoli, 20090 Vimodrone, Italy,

Mr. Wolfgang Schaperdot, residing at 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Germany,

Mr. Gerhard Meinel, residing at 1a Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Germany,

Mr. Rémi, Maurice, René Magnière, residing at 5, rue des Jardins, 92380 Garches France,

Mr. Patrick Delemme, residing at 20, allée du Parc, 94490 Ormesson sur Marne, France,

Mr. Joris Copppe, residing at 2990 Wuustwezel, Arthur Boelstraat 77, Belgium,

Mr. Francisco Aguilera, residing at c. Gran de Gracia, n<sup>o</sup> 56, 4<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>, 08012 Barcelona, Spain,

Mr. Jens Schroeder, residing at Syrenvej 5, Egeskov 7000 Fredericia, Denmark.

Collectively referred to as the «Shareholders» and all together holding the entire share capital of the Company represented by 7,484 (seven thousand four hundred and eighty-four) Ordinary Shares and 49,253 (forty-nine thousand two hundred and fifty-three) A Ordinary Shares of the company KEELEY S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 94.461, incorporated by a deed drawn up by the notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 26 June 2003 and whose articles of association (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (the «Mémorial C») under number 814, page 39066 dated 5 August 2003 and whose Articles have been amended several time and the last time pursuant to a deed drawn up by the pre-named notary dated 11 November 2004, published in the Mémorial C under number 118, page 5628, dated 9 February 2005.

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Shareholders are represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated March 28th, 2007, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*First resolution*

The Shareholders resolve to change the legal form of the company, in order to transform it from a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.) into a public limited liability company («société anonyme» - S.A.).

*Second resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge and approve the report established by KPMG LUXEMBOURG, a réviseur d'entreprises, with professional address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pursuant to article 26-1 of the Law, which concludes as follows:

*Conclusion*

«Based on the verifications made as described here above, we have no other observations with regards to the net value of the company which corresponds at least at the number and at the nominal value of the shares representing the share capital».

This report will be registered with this deed.

*Third resolution*

The Shareholders resolve to change the name of the company into KEELEY S.A.

*Fourth resolution*

The Shareholders acknowledge that the existing 7,484 (seven thousand four hundred and eighty-four) Ordinary Shares and 49,253 (forty-nine thousand two hundred and fifty-three) A Ordinary Shares, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, representing the whole capital of the Company are fully paid up.

*Fifth resolution*

The Shareholders shall receive one share of KEELEY S.A. against one share of KEELEY S.à r.l., with the same rights and privileges as the existing shares and in the same proportion as the existing shares of KEELEY Sàrl currently held by each Shareholder.

*Sixth resolution*

The Shareholders resolve to the extent necessary to re-confirm the mandate of the managers of the Company, Andrew Simon, residing at 79 Arthur Road, SW19 7DP, London, United Kingdom, born on the 1st of April 1945 in Wolverhampton, United Kingdom, David Osborne, residing at 2 Church Road, N6 4QT, London, United Kingdom, born on the 19th of March 1964 in London, United Kingdom, Lorenzo Salieri, residing at Viale Roma, 24, 20012 Cuggiono (Milano), Italy, born on the 28th of December 1968 in Magenta (Milano), Italy, Hans Udo Wenzel, residing at Via dei Piatti 8, 20123 Milano, Italy, born on the 11th of July 1951, in Köln, Germany, Peter Fields, residing at Yew Tree House, 40 high Street, Norley, Frodsham, WA6 8JS, United Kingdom, born on the 27th of July 1960 in Kampala, Christophe Gammal, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on August 9, 1967 in Uccle (Belgium) and Cédric Pedoni, with professional address at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, born on March 24, 1975 in Villerupt (France) in their capacity as directors of the Company following the conversion.

*Seventh resolution*

The Shareholders resolve to appoint KPMG LUXEMBOURG, a réviseur d'entreprises, prenamed, as statutory auditor of the KEELEY S.A. until the next Shareholder's resolution resolving on the approval of the 2007 financial year.

*Eight resolution*

The Shareholders resolve to fully restate the Articles in order to adapt them to the new form of the company without change of its essential characteristics and to reflect the resolutions to be taken about eventual particular clauses, which shall read as follows:

**Articles of association****1. Definitions and interpretation.**

1.1 In these Articles unless there is something in the subject or context inconsistent therewith:

«A Ordinary Shares» means the A Ordinary Shares of EUR 25.- each in the capital of the Company;

«Acquisition Agreement» means a sale and purchase agreement dated 31 October 2003 between the Company and the Sellers (as defined therein) pursuant to which the Company agreed to purchase certain of shares and certain of the Convertible Bonds each of AZELIS S.A.;

«Articles» means the articles of association of the Company for the time being in force;

«Auditors» means the statutory auditors (commissaire aux comptes) for the time being of the Company;

«Board» means the board of Directors of the Company for the time being or, as the context may admit, any duly authorised committee thereof;

«Company» means KEELEY S.A.;

«Completion Date» means February 18, 2004;

«Control, Controlled or Controlling» shall be interpreted by reference to the definition set out by article 309 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

«FSMA» means the Financial Services & Markets Act 2000;

«Group» means the Company and all those companies controlled by, or under the control of the Company from time to time, or any of them, as the context so requires, and «member of the Group» shall have a corresponding meaning;

«holder» or «Shareholder» in relation to shares in the capital of the Company means the person(s) from time to time entered in the register of members of the Company as the holder of the shares;

«Listing» means the admission of any part of the share capital of the Company to listing on any recognised investment exchange;

«officer» means and includes a director of the Company;

«Ordinary Shares» means the Ordinary Shares of EUR 25.- each in the capital of the Company;

«recognised investment exchange» means any exchange on which shares are publicly traded which is approved by the Board;

«Related Company» means in respect of a body corporate, another body corporate which is its subsidiary, holding company or another subsidiary of its holding company;

«Sale» means (a) the transfer (including any transfer within the meaning of article 12.2 (Transfers - general)) (whether through a single transaction or a series of transactions) of shares in the Company as a result of which any person (or persons connected with each other, or persons acting in concert with each other) would have the legal or beneficial ownership over that number of shares in the capital of the Company which in aggregate would confer more than 50 per cent. of the voting rights normally exercisable at general meetings of the Company provided that there shall be no Sale as a result of (a) any transfer pursuant to article 13 (other than article 13.10 (Tag-along)) and/or (b) any form of capital reorganisation or scheme of arrangement or the like under Luxembourg law or otherwise;

«Shareholder Loan» means the € 42,500,000.- preferred equity certificates issued by the Company on 15 December 2003;

«Shares» or «shares» means the shares (including A Ordinary Shares and Ordinary Shares) representing from time to time the issued and outstanding capital stock of the Company (and any rights attaching to such shares, including any right to participate in any capital increase);

«Subscriber Majority» means fifty (50) per cent. of the Shares held by the Subscribers for the time being; and

1.2. Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in these Articles bear the same meanings as in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as in force on the date of adoption of these Articles.

1.3. In these Articles:

headings are included for convenience only and shall not affect the construction of these Articles;

words denoting the singular include the plural and vice versa;

words denoting one gender include each gender and all genders;

references to persons are deemed to include references to natural persons, to firms, to partnerships, to companies, to corporations, to associations, to organisations and to trusts (in each case whether having separate legal personality).

## **2. Name, Duration, Object, Registered office.**

2.1. There is formed a public limited liability company under the name KEELEY S.A. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation.

2.2. The Company is established for an unlimited duration.

2.3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

2.4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

2.5. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.6 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.7 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

### **3. Capital and shares of the company.**

3.1. The corporate capital is fixed at one million four hundred eighteen thousand four hundred and twenty-five Euros (EUR 1,418,425.-), represented by forty-nine thousand two hundred and fifty-three (49,253) A Ordinary Shares and seven thousand four hundred and eighty-four (7,484) Ordinary Shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), each, fully paid up (by 100 %). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

3.2. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

3.3 The shares of the Company shall be in registered form.

3.4 A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors.

3.5 The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

3.6 Save as set out in article 10, for the avoidance of doubt the A Ordinary Shares and the Ordinary Shares have the same rights.

3.7 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

### **4. General meetings of shareholders.** Powers of the sole shareholder/general meeting of shareholders.

4.1 The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

4.2 If there is only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

4.3 In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

4.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

4.5 Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

4.6 Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to.

4.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

4.8 The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

4.9 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

4.10 When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

4.11 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

4.12 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Place and Date of the Annual general meeting of shareholders.

4.13 The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 25th of June, or on the next subsequent business should the 25th June be a bank holiday in Luxembourg.

Other general meetings.

4.14 Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

Votes.

4.15 Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

## **5. Board of directors.**

### *Board of Directors or sole director*

5.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

5.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

5.3 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

5.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

### *Meetings of the Board of Directors*

5.5 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

5.6 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

5.7 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

5.8 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

5.9 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating Director shall be authorised to vote by video or by telephone.

5.10 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

5.11 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

5.12 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

#### *General Powers of the Board of Directors*

5.13 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

5.14 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

5.15 If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company. The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

#### *Delegation of Powers*

5.16 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

5.17 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

5.18 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

#### *Representation of the Company*

5.20 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

5.21 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

**6. Supervision of the company.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

The statutory auditors are re-eligible.

#### **7. Accounting year, Balance.**

7.1 The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31.

7.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

7.3 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3.1 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3.1 hereof.

7.4 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

7.5 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions imposed by law.

#### **8. Liquidation.**

8.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

8.2 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### **9. Income and capital.**

9.1 The Shares shall rank equally for any dividends paid thereon which shall be paid on each Share in equal proportions.

9.2 In the event of a winding up of the Company or other return of capital, the assets available for distribution to holders remaining after payment of all other debts and liabilities of the Company (and any costs, charges and expenses of any such winding up) shall be applied in the following manner and order of priority:

first, in paying to the holders of the Ordinary Shares who are directors and/or employees of any member of the Group, an amount of up to € 1,087,100.- in aggregate, pro rata such holders holding of Shares; and

second, in distributing the balance of such assets amongst the holders of Shares *pari passu*.

#### **10. Redemption.**

10.1. (a) Subject to article 10.2, immediately prior to the first to occur of a Sale or Listing (a «Redemption Date»):

(i) such number of A Ordinary Shares shall be redeemed by the Company at par value as are necessary such that, immediately following the redemptions referred to in this article 10.1 (but prior to the Sale or Listing), such A Ordinary Shares represent the same proportion of the equity share capital of the Company in issue at that time as the E Proceeds represent of the Net Market Capitalisation; and

(ii) such number of Subsequent Shares shall be redeemed by the Company at par as are required to maintain the same percentage of the equity share capital of the Company in issue immediately following the redemptions referred to in this article 10.1 (but prior to the Sale or Listing) as the percentage of the equity share capital in issue immediately prior to such redemptions which was represented by the Subsequent Shares.

(b) Following the redemptions referred to in article 10.1(a) the A Ordinary Shares, Subsequent Shares and the Ordinary Shares then in issue shall have the same rights and rank *pari passu* in all respects.

10.2. If, on the Redemption Date, the Available Proceeds are less than either (i) the Target E Proceeds or (ii) € 83,290,451.70 less the amount required to redeem the whole of the Shareholder Loan together with all accrued but unpaid interest thereon, then no redemptions shall take place pursuant to article 10.1.

10.3. In this article 10:

«Available Proceeds» means that same proportion of the Net Market Capitalisation as the Subscriber Shares represent of the entire issued equity share capital of the Company immediately prior to the redemptions referred to in article 10.1;

«Cashflows» means:

(i) by way of an outflow (which sum shall, for the purposes of calculating the IRR, be expressed as a negative number), the sum of € 43,290,451.70 paid by the Subscribers to the Company for the Subscriber Securities on the Completion Date;

(ii) by way of an inflow (which sum shall, for the purposes of calculating the IRR, be expressed as a positive number), those sums paid to the Subscribers by the Company or any member of the Group (which shall be treated as received by the Subscribers on the date of payment thereof by the Company or relevant member of the Group) on or prior to or in connection with the Sale or Listing in respect of the Subscriber Securities and including (but without limitation) any dividends or other distributions, interest, repayments, redemptions (or purchases by the Company or relevant member of the Group) received, or which (on or prior to or in connection with the Sale or Listing) will be received from the Company or relevant member of the Group in respect of the Subscriber Securities; and

(iii) the Available Proceeds which, for the purposes of calculating the IRR, shall be expressed as a positive number and shall be treated as having been received on the date of an Listing in the case of an Listing and on the date of a Sale in respect of a Sale.

For the purpose of this definition, all such Cashflows shall be calculated prior to the effect of any tax and for the avoidance of doubt the amounts received shall include any deductions or withholdings therefrom on account of tax;

«E Gain» means the Cashflows received by the Subscribers since the Completion Date (other than those relating to the repayment of the Shareholder Loan), less € 812,900.-;

«E Proceeds» means the Available Proceeds less the MR;

«IRR» means that annual percentage rate which, when applied as a discount to the Cashflows, as at the date of the Exercise Event, compounded on each anniversary of the Completion Date, gives a Net Present Value of zero for those Cashflows;

«Net Market Capitalisation» means:

where redemption occurs immediately prior to a Listing the price per share (expressed in Euros) at which ordinary shares in the Company are proposed to be sold in connection with the Listing (in the case of an offer for sale, being the underwritten price (or if applicable the minimum tender price), and in the case of a placing being the placing price) in each case multiplied by the number of ordinary shares in the Company as will be in issue immediately following the Listing that represent the equity share capital of the Company in issue immediately prior to the Listing; or

where redemption occurs immediately prior to a Sale, the aggregate consideration expressed as a cash price (whether that consideration is to be satisfied in cash, shares, loan stock or a combination thereof or otherwise) paid in respect of the Subscriber Shares on completion of an agreement or offer to acquire the whole of the issued share capital of the Company (or, where the Sale comprises part only of the share capital of the Company, the amount which would have been paid if the whole of the issued share capital had been acquired at the same price per share as the shares comprised in the Sale),

Less, in each case, the sum of € 900,000.- plus € 187,100.-;

«MR» means

$X/Y \times E$  Gain

where

«X» is the figure in column X of the Ratchet Table set out opposite the figure in column Y which is closest to the IRR on the Sale or Listing (with any fractions of an IRR percentage point being reflected by the adjustment of such figure pro rata); and

«Y» is the figure in column Y of the Ratchet Table closest to the IRR on the Sale or Listing (with any fractions of an IRR percentage point being reflected by the adjustment of such figure pro rata);

«Net Present Value» means the net aggregate discounted Cashflows as at the Completion Date;

«Ratchet Adjustment Date» means the date on which the redemption referred to in article 10.1 are effected;

«Ratchet Table» means the table set out in article 10.4;

«Subscriber Securities» means the 32,516 A Ordinary Shares and € 42,500,000.- nominal of Shareholder Loan subscribed by the Subscribers on the Completion Date;

«Subscriber Shares» means the A Ordinary Shares in the capital of the Company held by the Subscribers on the Completion Date;

«Subsequent Shares» means any shares comprised in the equity share capital of the Company (other than the Subscriber Shares, and Ordinary Shares held by directors and/or employees of the Group) in issue immediately prior to the Ratchet Adjustment Date;

«Target E Proceeds» means the amount which if included in the Cashflows as the Available Proceeds would result in an IRR of 25 per cent.;

10.4. The Ratchet Table is as follows:

Column Y	Column X
IRR (%)	Share of gain allocated to Warrantholders
25 or less	0.00
26	0.20
27	0.40
28	0.60
29	0.80
30	1.00
31	1.20
32	1.45
33	1.70
34	1.95
35	2.20
36	2.45
37	2.70
38	3.05
39	3.40
40	3.75
41	4.10
42	4.45
43	4.80
44	5.20
45	5.60
46	6.00
47	6.40
48	6.80
49	7.20

50	7.65
51	8.10
52	8.55
53	9.00
54	9.45
55 or greater	9.90

All shares which the Company proposes to allot wholly for cash shall first be offered for subscription to the holders of the Shares (which, for these purposes, shall be treated as one class of share) in the proportion that the aggregate par value of such shares for the time being held by each such holder bears to the total number of such shares in issue. Such offer shall be made by notice in writing specifying the number of shares to which the relevant holder is entitled and limiting a time (being not less than four weeks) within which the offer (if not accepted) will be deemed to have been declined. Holders of shares in the Company who accept the offer shall be entitled to indicate that they would accept, on the same terms, shares (specifying a maximum number) which have not been accepted by other holders («Excess Shares»). Any Excess Shares shall be allotted to holders who have indicated they would accept Excess Shares. Excess Shares shall be allotted pro rata to the aggregate number of Shares held by holders accepting Excess Shares (provided that no such holder shall be allotted more than the maximum number of Excess Shares such holder has indicated he is willing to accept). After the expiration of such time, or upon receipt by the Company of an acceptance or refusal of every offer so made, the Board shall be entitled to dispose of any shares so offered, and which are not required to be allotted in accordance with this article 11, in such manner as the Board may think most beneficial to the Company. If, owing to the inequality of the number of new shares to be issued and the number of shares held by holders entitled to receive the offer of new shares, any difficulties shall arise in the apportionment of any such new shares amongst the holders such difficulties shall (in the absence of direction by the Company) be determined by the Board.

## **12. Transfers: general.**

12.1. No transfer of any share in the capital of the Company shall be made for a period of 7 years from the date of adoption of these articles unless such transfer complies with the provisions of these articles. Subject thereto, the Board shall sanction any transfer so made unless (a) the registration thereof would permit the registration of a transfer of shares on which the Company has a lien or (b) the Board is otherwise entitled to refuse to register such transfer pursuant to these articles. Any transfer, or purported transfer, of any shares in the Company in breach of these articles shall be void.

12.2. For the purposes of these articles:

(a) the change in the constitution of a partnership which holds Shares shall not constitute a transfer of those Shares; and

(b) the following shall be deemed (but without limitation) to be a transfer by a holder of shares in the Company:

(i) any direction (by way of renunciation, assignment or otherwise) by a holder entitled to an allotment or transfer of shares that a share be allotted or issued or transferred to some person other than himself; and

(ii) subject to (a) above, any sale or any other disposition (including by way of charge or other security interest) (or any agreement, commitment or undertaking for, or in respect of, any such sale or disposition) of any legal or equitable interest in a share (including any voting right attached to it), (x) whether or not by the relevant holder, (y) whether or not for consideration, and (z) whether or not effected by an instrument in writing.

## **13. Permitted transfers.**

13.1. Any holder of shares in the Company which is a body corporate may at any time transfer all or any of its shares to any other body corporate which is for the time being its Related Company (each such body corporate being a «Group Company»).

If a Group Company, whilst it is a holder of shares in the Company, shall cease to be a Group Company in relation to the body first holding the relevant shares (or holding the relevant shares after a transfer permitted by any of articles 13.2 to 13.10) (the «First Holder») it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it to the First Holder (or any Group Company of such First Holder) and failing such transfer the provisions of article 17.2 shall apply.

13.2. Subject as herein provided any holder of shares in the Company who is an individual (the «Original Member») may at any time transfer all or any of his shares originally allotted to him or any beneficial interest therein for whatever consideration to his or her spouse or adult children or adult step children or to the trustee or trustees (the «Trustees») of a family trust set up wholly for the benefit of one or more of the transferor, his or her spouse, children or step children and of which the said holder is the settlor (each a «Permitted Transferee») and a Permitted Transferee may transfer any of those shares to any other Permitted Transferee.

13.3. The Trustees may at any time transfer all or any of their shares to a company of which they hold the whole of the share capital and which is controlled by them provided that if any such company, while it is a member of the Company, shall cease to be such a company it shall, within 21 days of so ceasing, transfer the shares held by it back to the Trustees or to a company of which the Trustees hold the whole share capital and which is so controlled and failing such transfer the provisions of article 16.2 shall apply.

13.4. Any person holding shares transferred to him pursuant to articles 13.2 or 13.3 shall be deemed to have irrevocably appointed the original transferor of such shares as his proxy in respect of such shares and no instrument of appointment shall be necessary to be deposited with the Company or any subsidiary of the Company.

13.5 Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares in accordance with the provisions of these articles and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to the Company.

13.6. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to any other person with the prior written consent of the AZELIS Board.

13.7 Any shares which are held by or on behalf of any collective investment scheme (within the meaning of section 235 of the FSMA, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) may be transferred to participants (within the meaning of the said section, as the same may be amended, modified or replaced from time to time) in the scheme in question. In addition, any holder of shares which is an investment fund or nominee or trustee for an investment fund may transfer any shares held by it:

(a) To any unit holder, shareholder, partner or participant or holder of any other interest in any such fund or to the manager or principal adviser of such investment or to any employee of such manager or principal adviser; or

(b) To any other investment fund managed or advised by the same manager or principal adviser as the manager or principal adviser of the first-mentioned investment fund.

13.8. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a nominee or trustee for that holder alone and any such nominee or trustee of any person or persons may at any time transfer any shares to that person or persons or to another nominee or trustee for that person or persons provided that no beneficial interest in such shares passes by reason of any such transfer.

13.9. Any holder of shares in the Company may at any time transfer all or any of his shares to a «co-investment scheme» (being a scheme under which certain officers, employees or partners of an original Investor, or of its manager or adviser, are entitled (whether as individuals or through a body corporate or any other person, entity or vehicle) to acquire shares which any Investor would otherwise acquire). Any such co-investment scheme which holds shares through a body corporate or another person, entity or vehicle may transfer shares to:

(a) another body corporate or another person, entity or vehicle which holds or is to hold shares for that co-investment scheme; and/or

(b) any such officer, employee or partner entitled to the shares under and in accordance with the co-investment scheme.

13.10 Any shares may be transferred pursuant to the acceptance of an offer pursuant to article 15 (Tag-Along).

#### **14. Transfer default.**

14.1. Where a transfer of Shares by a holder (the «Seller») is required under these articles, the Seller shall be bound, on payment of the relevant price, to transfer the Shares required to be sold by him (the «Sale Shares») to the person or persons to whom he is obliged to sell the Sale Shares (the «Transferee») named therein at the time and place therein specified. If he makes default in so doing:

(a) the Chairman for the time being of the Company or, failing him, some other person duly nominated by a resolution of the Board for that purpose, shall forthwith be deemed to be the duly appointed agent of the Seller with full power to execute, complete and deliver in the name and on behalf of the Seller all documents necessary to give effect to the transfer of the relevant Sale Shares to the Transferee;

(b) the Board may receive and give a good discharge for the purchase money on behalf of the Seller and (subject to the transfer being duly stamped) enter the name of the Transferee in the register of members as the holder or holders by transfer of the shares so purchased by him or them; and

(c) the Board shall forthwith pay the purchase money into a separate bank account in the Company's name and shall hold such money on trust (but without interest) for the Seller until he shall deliver up his certificate or certificates for the relevant shares (or an indemnity, in a form reasonably satisfactory to the Board, in respect of any lost certificate) to the Company when he shall thereupon be paid the purchase money.

The appointment referred to in this article 14 shall be irrevocable and is given by way of security for the performance of the obligations of the relevant holder of shares in the Company under these articles.

#### **15. Tag-along.**

15.1. If the effect of any bona fide transfer (or, but for this article 15.1, bona fide proposed transfer) of any Shares would, if made, result in there being a Sale, the holder(s) of the relevant Shares to be transferred (the «Relevant Transferor (s)») shall procure, before any such transfer is made, that the proposed transferee has unconditionally offered to all of the other holders to purchase all of the other issued Shares (other than Shares held by any holder who is connected with or acting in concert with the proposed transferee) on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Relevant Transferor(s) and the proposed transferee. Such offer shall remain open for acceptance for not less than two months.

15.2. The Board shall refuse registration of the proposed transferee if such transfer obliges the Relevant Transferor (s) to procure the making of an offer in accordance with this article 15 (Tag-Along), until such time as such offer has been made and completed.

**16. Compliance and disenfranchisement.**

16.1 For the purpose of ensuring:

- (a) that a transfer of shares is duly authorised under these articles; or
  - (b) that no circumstances have arisen whereby Article 14 should be applicable to any holder; or
  - (c) whether an offer pursuant to article 15.1 (Tag-Along) is required to be or ought to have been made,
- the Board may, and shall if so requested by any holder(s) of a majority of A Ordinary Shares from time to time require:

- (a) any holder; or
- (b) the legal personal representatives of any deceased holder; or
- (c) any person named as transferee in any transfer lodged for registration; or
- (d) such other person as the Board or any such holder(s) may reasonably believe to have information relevant to such purpose,

to furnish to the Company such information and evidence as the Board may think fit regarding any matter which they deem relevant (including (but not limited to) the names, addresses and interests of all persons respectively having interests in the shares from time to time registered in the holder's name).

16.2. In the event that:

(a) the information or evidence required to be furnished pursuant to article 16.1 is not furnished, or that as a result of such information and evidence the Board is reasonably satisfied that such transfer in breach of these articles has been made, Article 14 ought to be applied to such holder, or that such an offer under article 15.1 (Tag-Along) is required to be or ought to have been made; or

(b) the holder of the relevant shares defaults a default in making a transfer of Shares when required to do so by the provisions of Article 13 (Permitted Transfers),

then

(a) the relevant shares shall cease to confer upon the holder thereof (or any proxy thereof) any rights (i) to vote (whether on a show of hands or a poll); or (ii) to receive dividends or other distributions; or (iii) to acquire any further shares in the Company; and

(b) the provisions of Article 14 shall apply.

**17. Good leaver/bad leaver.**

17.1 Whenever any holder of Shares being:

- (a) an employee or director of the Company or any subsidiary of the Company, or
- (b) any consultant or person providing services to any Group Company (other than an employee or director of any Group Company) who ceases to continue to provide consultancy or other such services to any Group Company, (in each case the «Departing Employee»), for any reason,

(a) shall cease to be a director or employee of the Company or any member of the Group; or

(b) shall cease to have his services provided to the Company; or

(c) upon the business of the Company of which he is a director or employee being sold by the Company or such member of the Group; or

(d) upon the subsidiary of which he is a director or employee being sold by the Company;

and, in the case of sub-paragraphs (c) or (d) above, he ceases to be a director or employee of either the Company or any of the Group's remaining members,

then the Board may (and shall, if so requested by the Subscribers), at any time following the date of such cessation serve a written notice (the «Company Notice») on all or any of the following:

(a) such Departing Employee, in respect of all Shares then held by him;

(b) any person or persons (or their nominees) (collectively, the «Departing Employee's Associate») who, at or before the time of the issue, transfer or other acquisition of Shares to or by the Departing Employee's Associate, is registered as the holder of Shares on behalf of or in the place of the relevant Departing Employee;

(c) any person or persons (or their nominees) to whom Shares formerly held by such Departing Employee or Departing Employee's Associate have been transferred (whether or not by such Departing Employee or, as the case may be, Departing Employee's Associate), in respect of all Shares so transferred;

(d) any person or persons who, in relation to the Departing Employee or Departing Employee's Associate, is or are a trustee or trustees (or their nominees), in respect of all Shares then held by such trustees; and

(e) any person or persons (or their nominees) to whom shares formerly held by such trustee(s) (or their nominees) have been transferred (whether or not by such trustee(s) or their nominee(s)), in respect of all shares so transferred,

(all of such persons, inclusive of the Departing Employee and Departing Employee's Associate, being the «Retiring Members»). The Company Notice may require the relevant Retiring Member(s) to transfer all of his and/or their Shares (the «Transfer Shares») to such person(s) as (i) prior to the occurrence of a Refinancing Event (other than a Notified Refinancing Event) the AZELIS Board directs; or (ii) in all other circumstances, the Subscribers direct.

17.2. The «Transfer Price» shall:

(a) if the reason for the person having become a Departing Employee is as a result of:

(i) his dismissal or the termination of the Departing Employee's service contract (or other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company) in circumstances which, for any reason, justify (or which, if the Departing Employee was an employee of the Company or any such subsidiary, would so justify) his dismissal or termination (without, for the avoidance of doubt, notice or payment in lieu of notice being required)

(a) under the Departing Employee's service contract or other arrangements pursuant to which his services are provided or (b) at law; or

(ii) the services of the Departing Employee (whether provided in accordance with the terms of a service contract or other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any member of the Group) being or becoming no longer available to the Company and/or any such member of the Group in breach (other than by breach by the Company or any such member of the Group) of such service contract or other arrangements; or

(iii) his voluntary resignation without good reason (or voluntary termination of the arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company member of the Group without good reason);

then the Transfer Price shall be the lower of (a) the cost of the acquisition of the Transfer Shares by the Retiring Members (b) Fair Market Value of the Transfer Shares;

(b) if the reason for the person having become a Departing Employee is:

(i) death, illness, or retirement;

(ii) his dismissal without good reason or the termination without good reason of the Departing Employee's service contract (or the termination without good reason of other arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company);

(iii) his voluntary resignation with good reason (or voluntary termination of the arrangements pursuant to which his services are provided to the Company and/or any subsidiary of the Company member of the Group with good reason); or

(iv) other than as set out in Articles 17.2 (a)

then the Transfer Price shall be as agreed between the AZELIS Board and the Departing Employee, or, failing agreement, Fair Market Value of the Transfer Shares, determined in accordance with Article 18.

### 18. Valuation of shares.

18.1 In the event that the auditors of the Company or any other person appointed by the AZELIS Board to make the determination referred to in this Article 18.1 (the appointed person, being the auditors or otherwise, shall be referred to as an «Expert Valuer») are/is required to determine the price at which Shares are to be cancelled pursuant to these articles, such price shall be the amount, subject to Articles 17.2(b), which the Expert Valuer, on the application of the AZELIS Board and/or the Departing Employee (which application shall be made as soon as practicable following the time it becomes apparent that a valuation pursuant to this Article 18 is required), shall certify in writing to be the Fair Market Value of the relevant Transfer Shares as between a willing buyer and a willing seller.

(a) In arriving at the Fair Market Value of the relevant Transfer Shares comprised in the Company Notice, the Expert Valuer shall be instructed to determine the «Enterprise Value», which shall mean the aggregate price obtainable per share on a sale of all of the issued shares of the Company of whatever class between a willing buyer and a willing seller (on the assumption that the entire issued share capital of the Company is being sold for cash) as if free of any indebtedness (including pensions liabilities) that is outstanding under the Shareholder Loan as at the date on which the Company Notice is given, or deemed to have been given (or, if earlier, the date on which the Departing Employee ceased to be a director or employee of, or otherwise ceased to have his services provided to, the Company and/or any member of the Group) (the «Relevant Date»). The Expert Valuer shall also take account of the fact that the Group is privately-owned and the costs of its valuation. From the Enterprise Value there shall be deducted an amount equal to that which would be required as at the Relevant Date to re-finance all amounts (including all arrears and accruals of interest) outstanding under:

(i) any indebtedness of the Company on the Relevant Date, together with all arrears and accruals of interest; and

(ii) the Shareholder Loan, together with all arrears and accruals of interest thereon.

18.2. In so certifying, the Expert Valuer shall act as experts and not as arbitrators and their decision shall be conclusive and binding on the Company and upon all of the holders of Shares for the purposes of these Articles.

18.3. The costs of the Expert Valuer shall be borne by the Company unless there is less than a ten per cent. difference between the amount determined by the Expert Valuer and that price last offered to the person initiating the valuation by the Expert Valuer, in which case the costs of the Expert Valuer shall be borne by such person (or, if such person is the AZELIS Board, the Company) in full.

**19. Indemnity.** Subject to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, every Director or other officer of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, expenses, losses or liabilities which he may sustain or incur in or about the execution of the duties of his office or otherwise in relation thereto, including any liability incurred by him in defending any proceedings, whether civil or criminal, in which judgment is given in his favour or in which he is acquitted or in connection with any application in which relief is granted to him by any court from liability for negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the affairs of the Company. No Director or other officer shall be liable for any loss, damage or misfortune which may happen to or be incurred by the Company in the proper execution of the duties of his office or in relation thereto. This article 19 shall only have effect in so far as its provisions are not avoided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The Board shall have power to purchase and maintain for any Director or other officer of the Company insurance against any liability which, by virtue of any rule of law, would otherwise attach to him in respect of any negligence, default, breach of duty or breach of trust of which he may be guilty in relation to the Company.

**20. Applicable law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on companies and amendments thereto.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 7,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

AZELIS HOLDING S.A une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.714,

M. Gianni Ostelli, résidant au 34 Via G. Pascoli, 20090 Vimodrone, Italie,

M. Wolfgang Schaperdot, résidant au 16 Hooge Weg, 4761 Issum, Allemagne,

M. Gerhard Meinel, résidant au 1a Florianstrasse, 53844 Troisdorf, Allemagne,

M. Rémi, Maurice, René Magnière, résidant au 5, rue des Jardins, 92380 Garches France,

M. Patrick Delemme, résidant au 20, allée du Parc, 94490 Ormesson sur Marne, France,

M. Joris Coppye, résidant au 2990 Wuustwezel, Arthur Boelstraat 77, Belgique,

M. Francisco Aguilera, résidant au c. Gran de Gracia, n ° 56, 4 ° 1<sup>a</sup>, 08012 Barcelone, Espagne,

M. Jens Schroeder, résidant au Syrenvej 5, Egeskov 7000 Fredericia, Danemark.

Collectivement désignés comme les «Associés» et détenant tous ensemble la totalité du capital social de la Société représenté par 7.484 (sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre) Actions Ordinaires et 49.253 (quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois) Part Sociales Ordinaires de Classe A de la société KEELEY S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14-16, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 94.461, constituée selon un acte notarié par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2003 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 814, page 39066 an date du 05 août 2003 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois suite à un acte notarié par le notaire précité en date du 11 novembre 2004, publié au Mémorial C sous le numéro 118, page 5628, en date du 9 février 2005,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Les Associés sont représentés aux présentes par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé en date du 28 mars 2007, lesquelles, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

#### *Première résolution*

Les Associés décident de changer la forme juridique de la société, et de la transformer d'une société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en une société anonyme (S.A.).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de reconnaître et d'approuver le rapport établi par KPMG LUXEMBOURG, un réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en vertu de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, qui conclut ce qui suit:

#### *Conclusion*

«Basé sur les vérifications faites comme décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations quant à la valeur nette de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentant le capital social».

Ce rapport sera enregistré avec cet acte.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de changer le nom de la société en KEELEY S.A.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés reconnaissent les 7.484 (sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre) Actions Ordinaires existantes et les 49.253 (quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois) Actions Ordinaires de Classe A, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont entièrement payées.

#### *Cinquième résolution*

Les Associés doivent recevoir une action de KEELEY S.A. contre une part sociale de KEELEY S.à r.l. avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes de KEELEY Sàrl et dans la même proportion de actions existantes de KEELEY Sàrl actuellement détenues par chaque Associé.

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident, dans la mesure du nécessaire, de re-confirmer le mandat de gérant de la Société de Andrew Simon, demeurant au 79 Arthur Road, SW19 7DP, Londres, Royaume Uni, né le 1<sup>er</sup> avril 1945 à Wolverhampton, Royaume Uni, David Osborne, demeurant au 2 Church Road, N6 4QT, Londres, Royaume-Uni, né le 19 mars 1964 à Londres, Royaume-Uni, Lorenzo Salieri, demeurant au Viale Roma, 24, 20012 Cuggiono (Milan), Italie, né le 28 décembre 1968 à Magenta (Milan), Italie, Hans Udo Wenzel, demeurant au Via dei Piatti 8, 20123 Milan, Italie, né le 11 juillet 1951, à Cologne, Allemagne, Peter Fields, demeurant au Yew Tree House, 40 high Street, Norley, Frodsham, WA6 8JS, Royaume Uni, né le 27 juillet 1960 à Kampala, Christophe Gammal, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique) et Cédric Pedoni, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France) en leur fonction d'administrateurs de la Société suite à la transformation de la Société.

#### *Septième résolution*

Les Associés décident nommer KPMG LUXEMBOURG, un réviseur d'entreprises, précité en tant que commissaire aux comptes de KEELEY S.A. jusqu'à la prochaine résolution des Associés se prononçant sur l'approbation des comptes de l'année fiscale de 2007.

#### *Huitième résolution*

Les Associés décident de refondre entièrement les statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle forme de la Société sans changement des caractéristiques principales et de refléter les résolutions envisagées ici pour qu'ils aient la teneur suivante:

### STATUTS

#### **1. Définitions et interprétation.**

1.1 Dans le corps des présents Statuts, et à moins d'incompatibilité patente dans l'objet ou le contexte des mêmes, les termes ou expressions suivantes:

Les «Actions Ordinaires A» désigne les actions ordinaires A dans le capital de la Société, d'une valeur au pair de € 25,- chacune;

La «Convention d'Acquisition» désigne le contrat de vente et d'achat, en date du 31 octobre 2003, conclu entre la Société et les Cédants (tels que définis dans le corps des présentes) aux termes duquel la Société a convenu d'acquérir certaines des actions et certaines des Obligations Convertibles de la société AZELIS S.A.;

Les «Statuts» désigne les statuts de la Société couramment en vigueur;

Les «Commissaires aux comptes» désigne les commissaires aux comptes de la Société en fonctions à ce moment-là;

Le «Conseil d'Administration» désigne le conseil de gérance de la Société en fonctions à ce moment-là;

La «Société» désigne KEELEY S.A.;

La «Date de Complétion» désigne la date du 18 février 2004;

Les termes «Contrôle, Contrôlé(e) ou Contrôlant» seront interprétés par référence à la définition fournie par l'Article 309 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses amendements ultérieurs;

«Administrateurs» désigne les gérants de la Société en fonctions à ce moment-là;

«FSMA» désigne la Loi sur les Marchés et Services Financiers de l'an 2000 (Financial Services and Markets Act 2000);

Le «Groupe» désigne la Société et toutes les sociétés de fois à autre contrôlées par ou soumises au contrôle de la Société, ou l'une ou l'autre d'entre elles, selon le contexte, et l'expression «membre du Groupe» possède une signification correspondante;

«porteur» ou «Actionnaire» en rapport avec des actions participant au capital social de la Société désigne la ou les personnes de fois à autre inscrite(s) au registre des membres de la Société comme étant la ou les détentrices de Actions;

«Cotation» désigne l'admission d'une quelconque portion du capital de la Société à la cotation sur un quelconque marché boursier dûment reconnu;

«cadre» désigne et comprend tout Administrateur ou directeur de la Société;

«Actions Ordinaires» désigne les Actions Ordinaires d'une valeur au pair de EUR 25,- chacune dans le capital de la Société;

«bourse de valeurs reconnue» désigne toute bourse de valeurs sur laquelle des actions sont publiquement négociées et qui est reconnue par le Conseil d'Administration;

«Société liée» désigne, en rapport avec toute personne juridique de droit public, toute autre personne juridique de droit public qui est sa filiale, sa société holding ou une autre filiale de sa société holding;

«Cession» désigne (a) le transfert (y compris tout transfert conforme aux termes de l'Article 12.2. (Transferts - considérations d'ordre général) (et que ce soit par le biais d'une transaction unique ou d'une série de transactions) de actions de la Société à la suite duquel une personne généralement quelconque (ou des personnes liées entre elles ou agissant de concert) jouiraient de la propriété légale ou bénéficiaire sur ce nombre de actions dans le capital de la Société qui au total les feraient bénéficier d'un droit de vote supérieur à 50 pour cent des droits de vote pouvant normalement être exercés lors de la tenue d'Assemblées Générales de la Société, à la condition qu'il ne pourra s'effectuer aucune Cession suite (a) à un quelconque transfert effectué aux termes de l'Article 13. (autre que l'Article 13.10. (préemption, Tag-Along) et/ou (b) à une quelconque forme de réorganisation du capital ou projet d'arrangement ou situation similaire effectué(e) sous le droit luxembourgeois ou autre;

«Prêt d'Actionnaire» désigne les certificats de actions préférentiels d'un montant de € 42.500.000.- émis par la Société le 15 décembre 2003;

«Actions» ou «actions» désignent les actions (y compris les Actions Ordinaires) représentant de fois à autre les titres représentatifs de capital émis et en circulation de la Société (ainsi que tous droits attachés à ces actions, y compris tout droit de participation à une quelconque augmentation de capital);

«Majorité des Souscripteurs» signifie cinquante pour cent (50%) des Actions détenues par les Souscripteurs du moment; et

1.2. A moins d'exigence contraire dans le contexte, les mots, termes ou expressions contenus dans le corps des présents Statuts possèdent la même signification que celle définie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, et en vigueur à la date d'adoption des présents Statuts.

1.3. Dans le corps des présents Statuts:

(a) les titres de chapitre sont inclus à des fins pratiques uniquement et ne peuvent affecter en rien l'interprétation desdits Statuts;

(b) les termes indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa;

(c) les termes indiquant un genre incluent l'autre et vice-versa;

(d) toutes référence à une personne est censée faite à une personne physique, firme, association, société, entité légale, organisme ou fondation (et dans chaque cas, qu'ils aient ou non une personnalité juridique distincte).

## **2. Raison sociale, Durée, Objet, Siège social.**

2.1. Il est formé une société anonyme sous le nom de KEELEY S.A. régie par les lois du applicable à cette société (la «Société»), et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») et par les présents statuts.

2.2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

2.3. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, et toutes autres formes d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par voie de vente, d'échange ou autrement de titres de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille,

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre façon les sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut avoir toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utiles à l'accomplissement de ses objets sociaux.

2.4. Le siège social de la Société est sis dans la Ville de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établies au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger sur décision du Conseil d'Administration.

2.5 L'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts, est autorisé à changer l'adresse de la Société en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

2.6 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.7 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

### **3. Capital social et actions de la société.**

3.1 Le capital social souscrit est fixé à un million quatre cent dix-huit mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 1.418.425,-) divisé en quarante-neuf mille deux cent cinquante-trois (49.253) Actions Ordinaires A et sept mille quatre cent quatre-vingt-quatre (7.484) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, (les «Actions»), lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %). Les détenteurs des Actions sont appelés les «Actionnaires».

3.2 La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et selon les termes de la loi.

3.3 Les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

3.4 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra toutes les informations utiles exigées par l'Article trente neuf de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ultérieurement. La propriété des actions sera établie par leur inscription audit registre. Tout certificat d'inscription au registre sera émis et signé par deux Administrateurs.

3.5 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale; au cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété de cette part sociale devront nommer un mandataire unique aux fins de présentation de cette part sociale vis-à-vis de la Société. La Société est autorisée à suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociales jusqu'à ce que une personne ait été désignée comme étant son seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

3.6 Les dispositions de l'Article 10. mises à part, et afin de pallier tout doute, les Actions Ordinaires A et les Actions Ordinaires possèdent les mêmes droits.

3.7 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **4. Assemblées générales des actionnaires.** Pouvoirs de l'Actionnaire de l'Unique/l'assemblée générale des actionnaires.

4.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique au moment de sa constitution ou si toutes les actions sont détenues par une seule personne. La mort ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

4.2 S'il y a seulement un actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

4.3 En cas de pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

4.4 Toute Assemblée Générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées par le Conseil d'Administration à chaque Actionnaire nominatif en accord avec la Loi. Elle doit être convoquée suite à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires qui représentent au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout de un ou plusieurs éléments dans l'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de la réunion.

4.5 Chaque Actionnaire peut voter par le biais de bulletins de vote envoyés soit par la poste soit par fax au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation. Les Actionnaires devront uniquement utiliser les bulletins de vote fournis par la Société qui contiennent au moins, le lieu, la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant aux actionnaires de voter pour, contre ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée.

4.6 Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote pour ni un vote contre ou une abstention seront considérés comme nuls. La Société ne prendra en compte que les bulletins de vote reçus dans les trois (3) jours avant l'assemblée générale à laquelle ils correspondent.

4.7 Un actionnaire peut être représenté à une assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire et qui est autorisé à voter par le biais d'une procuration.

4.8 Les Actionnaires peuvent participer à une assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, et doivent être présent pour les conditions de majorités et de quorum. Ces moyens doivent être en adéquation avec les techniques garantissant une participation effective à la réunion alors que les délibérations doivent être transmises de manière continue.

4.9 A moins qu'il n'en soit décidé autrement par la loi ou par les Statuts, toutes les décisions de l'assemblée générale ou annuelle des Actionnaires devront être prises à la majorité simple des votes, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

4.10 S'il n'y a qu'un seul Actionnaire, ses décisions sont des résolutions écrites.

4.11 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié du capital au moins est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

4.12 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

4.13 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 25 juin, ou le jour prochain jour ouvré au cas où le 25 juin serait un jour férié au Luxembourg, et pour la première fois en 2007.

Autres assemblées générales des Actionnaires

4.14 Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social de la Société.

Votes.

4.15 Chaque action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

## **5. Conseil d'administration.**

### *Conseil d'Administration ou Unique Administrateur*

5.1 En cas de pluralité d'actionnaires la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

5.2 Lorsque la Société est constituée par un seul actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les actions de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être le seul Administrateur de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

5.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

5.4 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de retraite ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

### *Réunions du Conseil d'Administration*

5.5 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

5.6 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

5.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par télégramme ou fax un autre Administrateur pour le représenter. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre administrateur pour le représenter; cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

5.8 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

5.9 L'utilisation de la vidéoconférence et de la conférence téléphonique est autorisée pour autant que l'identification de chaque Administrateur participant soit possible. Ces moyens doivent être en adéquation avec les techniques garantissant une participation effective à la réunion et partant que toute personne participant à la réunion soit en mesure d'entendre les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra présence à cette réunion. Une réunion tenue de telle façon doit avoir lieu au siège social de la Société. Tout Administrateur participant peut voter à une réunion du Conseil par vidéo ou par téléphone.

5.10 Les résolutions circulaires du Conseil d'Administration seront valablement adoptées si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Administrateurs en personne. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que e-mail, fax, ou par téléphone. Ces résolutions prises ainsi auront le même effet que les résolutions votées aux réunions des Administrateurs, dûment convoquées.

5.11 Les votes pourront être exprimés par fax, e-mail, ou par téléphone pourvu que, dans cette hypothèse le vote soit confirmé par écrit.

5.12 Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration sont signés par tous le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration, par deux Administrateurs.

#### *Pouvoirs généraux du conseil d'administration*

5.13 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

5.14 Dans le cas où un Administrateur a un intérêt opposé ou un conflit d'intérêts (potentiel) avec les intérêts de la Société dans toute transaction soumise au Conseil d'Administration, cet Administrateur doit informer le Conseil d'Administration et doit faire mentionner cette déclaration dans les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Il ne devra pas prendre part à ces délibérations. Lors de la réunion générale suivante, avant qu'aucune résolution ne soit proposée au vote, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un Administrateur pourrait avoir des intérêts qui serait en conflit avec ceux de la Société.

5.15 S'il y a seulement un Associé Unique, les minutes doivent seulement mentionner les opérations entre la Société et son Administrateur Unique qui serait en conflit avec les intérêts de la Société. Les dispositions du paragraphe qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur concernent les opérations de la vie courantes qui ont lieu normalement.

#### *Délégation de pouvoirs*

5.16 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs que le Conseil déterminera.

5.17 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

5.18 Le premier Administrateur à la gestion journalière peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

#### *Représentation de la Société*

5.20 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de celui-ci ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société ou par l'Administrateur Unique de la Société, dans les limites établies par une telle procuration.

5.21 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en toutes circonstances, également, engagée, dans le cas où un administrateur journalier a été nommé pour conduire la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, par la seule signature de l'administrateur journalier, dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

**6. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des actionnaires nommera les commissaires aux comptes et dé-

terminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra dépasser six ans. S'ils sont élus sans indication de la durée de leur mandat, ils seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### **7. Exercice financier, Solde de profits.**

7.1 L'exercice financier de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année civile.

7.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

7.3 Sur les bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès lors et aussi longtemps que cette réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, ainsi qu'il est défini à l'Article 3.1. des présents Statuts ou augmenté ou réduit de fois à autre ainsi que stipulé à l'Article 3.1. des présents Statuts

7.4 Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde des bénéfices annuels.

7.5 Des dividendes intérimaires pourront être versés selon les termes et conditions prévus par la loi.

### **8. Liquidation.**

8.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

8.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (lesquels peuvent indifféremment être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution, ladite assemblée déterminant également leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **9. Revenus et capital social.**

9.1. Les Actions posséderont les mêmes droits relativement aux dividendes versés sur elles, lesquels dividendes seront payés en proportions égales pour chaque Part Sociale.

9.2. En cas de dissolution de la Société ou d'un autre revenu de capital, les avoirs disponibles en vue de distribution aux porteurs de parts restants après règlement de toutes les autres dettes et passifs de la Société (ainsi que tous coûts, frais et dépenses en rapport avec cette dissolution) seront appliqués de la manière et dans l'ordre de priorité suivants:

en premier lieu, en payant aux porteurs de Actions Ordinaires qui sont des administrateurs et/ou des employés de tout membre du Groupe, un montant pouvant atteindre € 1.087.100.- au total, pro rata ces porteurs détenteurs d'Actions; et

en second lieu, en distribuant le solde de ces avoirs aux porteurs d'Actions pari passu.

### **10. Rachats.**

10.1.(a) Sous réserve des dispositions de l'Article 10.2., et immédiatement avant que soit opérée la première d'entre une Cession ou une Cotation (une «Date de Rachat»):

(i) ce nombre d'Actions Ordinaires A sera racheté par la Société à la valeur au pair nécessaire afin que, immédiatement après le rachat dont référence au présent Article 10.1. (mais avant que la Cession ou la Cotation n'intervienne), ces Actions Ordinaires A représentent la même proportion du capital parts sociale de la Société en circulation à ce moment-là que les produits E représentent au sein de la Capitalisation de Marché Nette; et

(ii) ce nombre d'Actions Ultérieures sera racheté par la Société à la valeur au pair nécessaire pour maintenir le même pourcentage du capital de la Société émis immédiatement après le rachat mentionné au présent Article 10.1. (mais avant la Cession ou la Cotation) comme étant le pourcentage du capital de la Société en circulation immédiatement avant ce rachat qui était représenté par les Actions Ultérieures.

(b) Suite aux rachats mentionnés à l'Article 10.1.(a), les Actions Ordinaires A, les Actions Ultérieures et les Actions Ordinaires alors en circulation posséderont les mêmes droits et seront de rang pari passu sous tous rapports.

10.2. Si à la Date de Rachat, les Produits Disponibles sont inférieurs (i) aux Produits E Prévus ou (ii) à € 83.290.451,70 moins le montant requis pour procéder au remboursement de l'intégralité du Prêt d'Actionnaire y compris l'ensemble des intérêts courus mais non payé, il ne sera procédé à aucun rachat aux termes de l'Article 10.1.

10.3. Dans le corps du présent Article 10., les termes:

«Produits Disponibles» désignent la même proportion de la Capitalisation de Marché Nette que les Actions de Souscripteur représentent par rapport à l'ensemble du capital de la Société immédiatement avant le rachat mentionné à l'Article 10.1. ci-dessus;

«Cashflows» désigne:

(i) par le biais d'une sortie de capitaux (ce montant étant, dans le but de calculer les IRR, exprimé sous forme d'un chiffre négatif), le montant de € 43.290.451,70 versé par les Souscripteurs à la Société en contrepartie des Titres de Souscripteurs à la Date de Complétion;

(ii) par le biais d'une rentrée de capitaux (ce montant étant, dans le but de calculer les IRR, exprimé sous forme d'un chiffre positif), les montants versés aux Souscripteurs par la Société ou tout membre du Groupe (et qui seront considérés comme reçus par les Souscripteurs à la date de leur versement par la Société ou un membre donné du Groupe) lors de ou dès avant ou en rapport avec la Cession ou la Cotation, relativement aux Titres de Souscripteur et comprenant (mais sans limitation) tous dividendes ou autres distributions, intérêts, remboursements, rachats (ou achats par la Société ou un membre donné du Groupe) à la date, ou avant, ou en rapport avec la Cession ou la Cotation, en relation avec les Titres de Souscripteur et y compris (mais sans limitation) tous dividendes ou autres distributions, intérêts, remboursements, rachats (ou achats par la Société ou un membre donné du Groupe), reçus ou qui (à, la date, ou avant, ou en rapport avec la Cession ou la Cotation) seront reçus de la Société ou d'un membre donné du Groupe en rapport avec les Titres de Souscripteur; et

(iii) les Produits Disponibles qui, pour les besoins du calcul de l'IRR, seront exprimés par un chiffre positif et seront traités comme ayant été reçus à la date d'une Cotation en cas de Cotation et à celle d'une Cession en cas de Cession.

Pour les besoins de la présente définition, tout ces Cashflows seront calculés avant tout impôt et, pour pallier tout doute, les montants reçus comprendront toutes les déductions ou retenues é la source relevant de l'impôt;

«Gains E» désigne les Cashflows reçus par les Souscripteurs depuis la Date de Complétion (autres que ceux relevant du remboursement du Prêt d'Actionnaire), moins € 812.900,-;

«Produits E» désigne les Produits Disponibles moins le MR;

«IRR» désigne le taux de pourcentage annuel qui, lorsqu'il est appliqué aux Cashflows à titre de rabais à la date de l'Exercice, calculé à chaque date anniversaire de la Date de Complétion, produit une Valeur Nette Actuelle de zéro pour ces Cashflows;

«Capitalisation de Marché Nette» signifie:

(a) lorsque le rachat se produit immédiatement avant à une Cotation, le prix par part sociale (exprimé en euros) auquel les Actions Ordinaires de la Société sont prévues être vendues en rapport avec cette Cotation (dans le cas d'une offre de vente, le prix de souscription de l'émission - ou si applicable, le prix d'offre minimum -, et dans le cas d'un placement, le prix de placement), à chaque fois multiplié par le nombre de Actions Ordinaires de la Société qui seraient émises immédiatement après la Cotation représentant la capital de la Société émis immédiatement avant la Cotation; ou

(b) lorsque le rachat se produit immédiatement avant une Vente, la contre-valeur totale exprimée comme un prix en numéraire (que cette contre-valeur soit réglée en numéraire, en actions, en titres de prêt ou par une combinaison des mêmes ou autrement) payée pour les Actions de Souscripteur à la complétion d'un contrat ou d'une offre d'acquisition de l'intégralité du capital social de la Société (ou, si une Vente ne comprend qu'une partie du capital de la Société, le montant qui aurait été payé si l'intégralité du capital émis avait été acquis au même prix par part sociale que les Actions comprises dans la Vente),

Moins, dans chacun des cas, un montant de € 900.000,- plus € 187.100,-;

«MR» signifie

$X/Y \times \text{Gains E}$

où

«X» est le chiffre figurant à la colonne X du Tableau à Effet de Cliquet placé en face du chiffre figurant à la colonne Y qui est le plus proche de l'IRR sur cette Vente ou Cotation (toutes fractions d'un point de pourcentage IRR étant réfléchi par un ajustement au pro rate de ce chiffre); et

«Y» est le chiffre figurant à la colonne Y du Tableau à Effet de Cliquet qui est le plus proche de l'IRR sur cette Vente ou Cotation (toutes fractions d'un point de pourcentage IRR étant réfléchi par un ajustement au pro rate de ce chiffre);

«Valeur Nette Actuelle» désigne les Cashflows nets totaux escomptés à la Date de Complétion;

«Date d'Ajustement Cliquet» désigne la date à laquelle les rachats mentionnés à l'Article 10.1. sont effectués;

«Tableau à Effet de Cliquet» désigne le tableau figurant à l'Article 10.4. ci-dessous;

«Titres Souscripteurs» désigne les 32.516 Actions Ordinaires A et le Prêt d'Actionnaire d'un montant nominal de € 42.500.000,- souscrit par les Souscripteurs à la Date de Complétion;

«Actions de Souscripteurs» désigne les Actions Ordinaires A dans le capital de la Société détenues par les Souscripteurs à la Date de Complétion;

«Actions Ultérieures» désigne toutes les actions comprises dans le capital de la Société (autres que les Actions de Souscripteurs et les Actions Ordinaires détenues par des administrateurs et/ou des employés du Groupe) émises immédiatement avant la Date d'Ajustement Cliquet;

«Produits E Prévus» désigne le montant qui, s'il était inclus dans les Cashflows en tant que Produits Disponibles résulterait en un IRR de 25 pour cent;

10.4. Le Tableau à Effet de Cliquet s'établit comme suit:

Colonne Y	Colonne X
IRR (en %)	Portion de gains attribués aux Porteurs de Warrants (en %)
25 ou moins	0,00

26	0,20
27	0,40
28	0,60
29	0,80
30	1,00
31	1,20
32	1,45
33	1,70
34	1,95
35	2,20
36	2,45
37	2,70
38	3,05
39	3,40
40	3,75
41	4,10
42	4,45
43	4,80
44	5,20
45	5,60
46	6,00
47	6,40
48	6,80
49	7,20
50	7,65
51	8,10
52	8,55
53	9,00
54	9,45
55 ou davantage	9,90

**11. Droits de souscription.** Toutes les Actions que la Société se propose d'attribuer intégralement en contrepartie de numéraire seront tout d'abord offertes à la souscription aux porteurs des Actions (lesquelles pour ces besoins seront traitées comme faisant partie d'une seule et même classe d'actions) au pro rata de l'intégralité de la valeur au pair de ces actions alors détenues par chacun de ces porteurs par rapport au nombre total de ces actions en circulation. Cette offre sera effectuée par voie d'avis écrit spécifiant le nombre d'actions auquel le porteur concerné aura droit et fixant une limite de temps (laquelle ne pourra être inférieure à quatre semaines) endéans laquelle l'offre (au cas où elle n'est pas acceptée) sera considérée comme ayant été refusée. Les porteurs d'actions de la Société qui acceptent l'offre seront habilités à indiquer qu'ils accepteraient, selon les mêmes termes, des actions (en spécifiant un nombre maximum) qui n'ont pas été acceptées à l'achat par d'autres actionnaires (les «Actions En Sus»). Toutes les Actions En Sus seront attribuées aux porteurs ayant indiqué qu'ils accepteraient des Actions En Sus. Les Actions En Sus seront attribuées au pro rata du nombre total d'Actions détenues par les porteurs acceptant des Actions En Sus (à cette condition qu'aucun porteur ne pourra se voir allouer plus que le nombre maximum d'Actions En Sus que ce porteur s'est déclaré prêt à accepter). A l'expiration de cette période, ou après réception par la Société d'une acceptation ou d'un refus pour chacune des offres ainsi faites, le Conseil d'Administration sera habilité à disposer de toutes les actions ainsi offertes, et qui ne doivent pas être attribuées conformément au présent Article 11, de la manière que le Conseil d'Administration estimera être dans le meilleur intérêt de la Société. Si, en raison de l'inégalité du nombre d'actions nouvelles à être émises et du nombre d'actions détenues par les porteurs autorisés à recevoir l'offre de nouvelles part sociales, de quelconques difficultés sont soulevées concernant la répartition de telles nouvelles actions entre les porteurs, ces difficultés seront (en l'absence de toute directive de la Société) déterminées par le Conseil d'Administration.

**12. Transferts: dispositions d'ordre général.**

12.1. Aucun transfert d'une quelconque part sociales du capital de la Société ne pourra être effectué durant une période de 7 ans à compter de l'adoption des présents Statuts à moins que ce transfert respecte les dispositions énoncées dans les présents Statuts. Sous réserve des présentes, le Conseil d'Administration approuvera tout transfert ainsi effectué à moins (a) que leur enregistrement permette l'enregistrement d'un transfert des actions sur lesquelles la Société possède un droit de gage ou (b) que le Conseil d'Administration soit autrement habilité à refuser d'enregistrer ce transfert aux termes des présents Statuts. Tout transfert ou projet de transfert d'actions de la Société effectué ou envisagé en violation des présents Statuts sera nul et non avenu.

12.2. Pour les besoins des présents Statuts:

(a) une modification de la constitution d'une association détentrice d'Actions ne constituera pas un transfert de ces Actions; et

(b) ce qui suit sera considéré (mais sans limitation) comme représentant un transfert par un porteur d'actions de la Société:

(i) toute directive (par voie de renonciation, de cession ou autrement) dans le chef d'un porteur ayant droit à une attribution ou à un transfert d'actions, impliquant qu'une action soit attribuée ou émise ou transférée à une autre personne que lui-même; ou

(ii) sous réserve du point (a) ci-dessus, toute vente ou autre disposition (y compris par le biais d'une charge ou d'un autre intérêt sur titres) (ou tout contrat, accord ou engagement en vue de ou en rapport avec une telle vente ou disposition) d'un quelconque intérêt équitable dans une action (y compris tous droits de vote y attachés), (x) que ce soit ou non le fait du porteur concerné, (y) que ce soit à titre onéreux ou gratuit, et (z) qu'il soit ou non effectué par le biais d'un instrument dressé par écrit.

### 13. Transferts autorisés.

13.1. Tout propriétaire d'actions de la Société qui est une personne juridique de droit public pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à une autre personne juridique de droit public qui est pour l'heure une Société Liée (une telle personne juridique de droit public étant dénommée une «Société du Groupe»).

Si une Société du Groupe, alors qu'elle détient des actions de la Société, cesse d'être une Société du Groupe en rapport avec l'organe porteur antérieur desdites actions (ou porteur des actions suite à un transfert autorisé aux termes de l'un quelconque des Articles 13.2. à 13.10. des présentes) (le «Premier Porteur»), elle devra endéans un délai de 21 jours après avoir cessé d'être une Société du Groupe transférer les actions qu'elle détient au Premier Porteur (ou à toute Société du Groupe du Premier Porteur), faute de quoi les dispositions de l'Article 17.2. seront d'application.

13.2. Sous réserve des dispositions des présentes, tout porteur d'actions de la Société qui est un simple particulier (le «Membre Original») pourra à tout moment transférer tout ou partie des actions qui lui auront originalement été attribuées ou tout intérêt dans les mêmes, contre la contre-valeur qui lui semblera appropriée, à son époux ou épouse, enfant(s) adulte(s) ou bel enfant ou beaux enfants adulte(s) ou encore au trustee ou aux trustees (les «Trustees») d'une fondation de famille constituée intégralement au profit de l'un ou plusieurs des cédants, son époux ou épouse, enfants ou beaux enfants, et dont ledit porteur serait le constituteur (chacun d'entre les mêmes étant un «Cessionnaire Autorisé»), et tout Cessionnaire Autorisé pourra transférer tout ou partie de ces actions à tout autre Cessionnaire Autorisé.

13.3. Les Trustees pourront à tout moment transférer tout ou partie de leurs actions à une société dont ils détiennent l'intégralité du capital actions et qui est contrôlée par eux, à la condition que, si une telle société, pendant qu'elle est membre de la Société, cesse d'être une telle société, elle devra endéans un délai de 21 jours de cette cessation, retransférer les actions dont elle est porteuse aux Trustees ou à une société dont les Trustees détiennent l'intégralité du capital et qui est ainsi soumise à leur contrôle, faute de quoi les dispositions de l'Article 16.2. seront d'application.

13.4. Toute personne propriétaire d'actions qui lui ont été transférées aux termes des Articles 13.2. ou 13.3. des présentes sera considérée comme ayant irrévocablement nommé le cédant de ces actions comme étant son mandataire en rapport avec ces actions, et aucun instrument de nomination ne devra être déposé auprès de la Société ou d'une quelconque filiale de la Société.

13.5. Toute personne détenant des actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à la Société conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

13.6. Toute personne détenant des actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à une quelconque tierce partie sans l'accord préalable du Conseil d'Administration.

13.7. Toutes les actions qui sont détenues par ou pour le compte d'un quelconque organisme de placement collectif (dans le sens de l'Article 235 de la FSMA telle qu'elle pourra ultérieurement être amendée, modifiée ou remplacée) pourront être transférées à des participants (dans le sens dudit Article, telle qu'il pourra ultérieurement être amendé, modifié ou remplacé) de cet organisme de placement collectif. De plus, tout porteur d'actions faisant partie d'un fonds d'investissement, ou nommé ou trustee d'un fonds d'investissement pourra transférer toutes les actions détenues par lui:

(a) à tout porteur de parts, actionnaire, associé, participant ou détenteur de tout autre intérêt au sein de ce fonds ou au directeur, gestionnaire ou conseiller principal de cet investissement ou à tout employé de ce directeur, gestionnaire ou conseiller principal; ou

(b) à tout autre fonds d'investissement géré ou conseillé par le même directeur, gestionnaire ou conseiller principal que le directeur, gestionnaire ou conseiller principal du fonds d'investissement cité en premier ci-avant.

13.8. Tout porteur d'actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à un nommé ou trustee de ce seul porteur, et ce nommé ou trustee d'une ou de plusieurs personnes pourra à tout moment transférer des actions à cette ou à ces personnes ou à un autre nommé ou trustee de cette ou de ces personnes à la condition qu'aucun intérêt bénéficiaire dans ces actions soit dévolu suite à ce transfert.

13.9. Tout porteur de actions de la Société pourra à tout moment transférer tout ou partie de ses actions à un «plan de co-investissement» (qui soit un plan aux termes duquel certains cadres, employés ou associés d'un Investisseur original,

ou de son directeur, gestionnaire ou conseiller, seront habilités (que ce soit à titre individuel ou par l'entremise d'une personne juridique de droit public ou de toute autre personne, entité ou véhicule) à acquérir des actions que tout Investisseur acquerrait autrement). Un tel plan de co-investissement qui détient des actions par le biais d'une personne juridique de droit public ou d'une autre personne, entité ou véhicule pourra transférer des actions:

(a) à une autre personne juridique de droit public ou autre personne, entité ou véhicule qui détient ou détiendra des actions pour ce plan de co-investissement; et/ou

(b) à un tel cadre, employé ou associé ayant droit aux actions aux termes de et conformément au plan de co-investissement.

13.10. Toutes les actions pourront être transférées par application de l'Article 15. ci-dessous (Tag-Along).

#### 14. Défaut de cession.

14.1. Lorsqu'un transfert de Actions par un porteur (le «Cédant») est exigé aux termes des présents Statuts, le Cédant sera tenu, dès paiement du prix concerné, de transférer les devant être vendues par lui (les «Actions à Vendre») à la ou aux personnes auxquelles il est tenu de vendre les Actions à Vendre (un «Cessionnaire») indiqué aux présentes, aux lieu et heure spécifiés aux présentes. En cas de défaut de ce faire dans son chef:

(a) le Président en fonction de la Société, ou à défaut toute autre personne dûment nommée à ces fins par le Conseil d'Administration, sera considéré comme l'agent dûment mandaté du Cédant, avec tout pouvoir pour exécuter, effectuer et délivrer, au nom et pour le compte du Cédant, toute la documentation nécessaire pour donner effet au transfert des Actions à Vendre concernées au Cessionnaire;

(b) le Conseil d'Administration pourra recevoir et donner décharge pleine et entière relativement au prix d'achat pour le compte du Cédant, et (sous réserve de ce que le transfert soit dûment estampillé) enregistrera le nom du ou des Cessionnaire(s) comme étant le(s) nouveau(x) propriétaire(s) par transfert des actions acquises par lui/eux; et

(c) le Conseil d'Administration portera ledit prix d'achat au crédit d'un compte bancaire distinct ouvert au nom de la Société, et détiendra ces fonds en dépôt (sans intérêt) pour le Cédant jusqu'à ce que ledit Cédant lui aie remis son ou ses certificats correspondant aux actions concernées (ou un instrument d'indemnisation, établi dans une forme satisfaisante aux yeux du Conseil d'Administration, pour ce qui est de tout certificat égaré), à la suite de quoi le montant de l'achat lui sera remis.

La nomination visée au présent Article 14. sera irrévocable et est faite en garantie de la bonne exécution des obligations du porteur de actions de la Société concerné telles que définies dans le corps des présents Statuts.

#### 15. Tag-along.

15.1. Au cas où une cession de bonne foi (ou, selon le présent Article 15.1., une cession de bonne foi envisagée) de Actions aurait pour effet, si elle était effectuée, de résulter en une Cession, le ou les porteur(s) des Actions à être transférées (le(s) «Cédant(s) Concerné(s)») feront en sorte, avant que ce transfert soit effectué, que le cessionnaire proposé ait inconditionnellement offert à tous les autres porteurs d'acheter l'intégralité des autres Actions émises (autres que les Actions détenues par un porteur lié à ou agissant de concert avec le cessionnaire proposé) selon les mêmes termes que ceux conclu entre le(s) Cédant(s) Concerné(s) et le cessionnaire proposé. Cette offre demeurera valable pour une période qui ne pourra être inférieure à deux mois.

15.2. Le Conseil d'Administration refusera l'enregistrement du cessionnaire proposé si ce transfert oblige le(s) Cédant(s) Concerné(s) à faire en sorte de faire une Offre de Tag-Along conformément au présent Article 15. (Tag-Along) jusqu'à ce que cette offre ait été faite et complétée.

#### 16. Due observation.

16.1. En vue d'assurer:

(a) qu'un transfert de actions est dûment autorisé aux termes des présents Statuts; ou

(b) qu'aucune circonstance n'est survenue exigeant que l'Article 14. devrait être applicable à un quelconque porteur; ou

(c) qu'une offre faite aux termes de l'Article 15.1. (Tag-Along) doit ou devrait être faite,

le Conseil d'Administration pourra exiger, et devra exiger si cela est requis par un ou de quelconque porteur(s) de fois à autre propriétaire(s) d'une majorité de Actions A Ordinaires:

(a) que tout porteur; ou

(b) que le représentant légal de tout porteur décédé; ou

(c) que toute personne nommée comme étant un cessionnaire dans le cadre d'un transfert déposé en vue d'enregistrement,

(d) ou toute autre personne dont le Conseil d'Administration ou ce(s) porteur(s) pourraient raisonnablement estimer qu'elle possède des informations pertinentes à cet effet,

fournisse à la Société les informations et les preuves que le Conseil d'Administration estimera utiles concernant toute matière qu'il estimera utile (y compris mais sans limitation) les noms, adresses et intérêts de toutes les personnes possédant un intérêt dans les actions qui seraient enregistrées au nom du porteur.

16.2. Au cas où:

(a) les informations ou preuves devant être fournies aux termes de l'Article 16.1. ne le seraient pas, ou que ces informations et preuves auraient pour résultat que le Conseil d'Administration serait raisonnablement satisfait de ce que ce transfert serait effectué en violation des présents Statuts, l'Article 14. devrait être appliqué à ce porteur, ou que cette offre faite aux termes de l'Article 15.1. (Tag-Along) doit ou devrait avoir été faite; ou

(b) le porteur des actions concernées manque à effectuer un transfert de Actions lorsqu'il en est requis par les dispositions de l'Article 13. (Transferts Autorisés),

alors

(a) les actions concernées cesseront de conférer à leur porteur (ou à un quelconque mandataire) de quelconque droits (i) de vote (que ce soit par voie de scrutin ou à main levée) ou (ii) de toucher des dividendes ou autres distributions, ou encore (iii) d'acquiescer de nouvelles actions de la Société; et

(b) les dispositions de l'Article 14 seront d'application.

### **17. Départ en due forme/mauvais départ.**

17.1. Dès lors qu'un quelconque porteur de Actions qui est:

(a) un employé ou un administrateur de la Société ou d'une quelconque société filiale de la Société, ou

(b) un consultant ou une personne prestant des services au profit de toute Société du Groupe (et qui n'est ni un employé ni un administrateur d'une Société du Groupe) qui cesse de fournir des services de conseil ou autres à une Société du Groupe,

(dans chaque cas un «Employé sur le Départ»)

(a) cesse d'être un employé ou un administrateur de la Société ou de tout membre du Groupe; ou

(b) cesse de prester ses services au profit de la Société; ou

(c) si les affaires de la Société dont il est l'employé ou un administrateur sont cédées par la Société; ou

(d) si la société filiale de la Société dont il est l'employé ou un administrateur est cédée par la Société;

et que dans le cas des paragraphes (c) ou (d) ci-dessus, il cesse d'être un administrateur ou un employé soit de la Société soit d'un quelconque membre du Groupe restants;

alors le Conseil d'Administration pourra (et devra si les Souscripteurs le demandent), à tout moment postérieur à la date d'une telle cessation, notifier un avis écrit (un «Avis de la Société») à toutes les personnes suivantes:

(a) à tout Employé sur le Départ, en rapport avec les Actions qu'il détient;

(b) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) (collectivement les «Associés de l'Employé sur le Départ») qui, au moment ou avant la date de l'émission, du transfert ou autre acquisition de Actions à ou par les Associés de l'Employé sur le Départ, est ou sont enregistrées comme étant le(s) porteurs de Actions pour le compte ou à en lieu et place de l'Employé sur le Départ concerné;

(c) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) à qui des Actions antérieurement détenues par cet Employé sur le Départ ont été transférées (que ce soit ou non par cet Employé sur le Départ ou, selon le cas, les Associés de l'Employé sur le Départ), en rapport avec l'ensemble des Actions ainsi transférées;

(d) à toute(s) personne(s) qui, en relation avec l'Employé sur le Départ ou les Associés de l'Employé sur le Départ, est ou sont trustee(s) (ou leurs nominés), en rapport avec toutes les Actions alors détenues par ces trustee(s); et

(e) à toute(s) personne(s) (ou leurs nominés) à qui des Actions antérieurement détenues par ce ou ces trustee(s) (ou leurs nominés) ont été transférées (que ce soit ou non par ce ou ces trustee(s) ou leur(s) nominés, en rapport avec l'ensemble des actions ainsi transférées,

(toutes ces personnes, y compris l'Employé sur le Départ et les Associés de l'Employé sur le Départ, étant dénommées les «Membres en Départ»). L'Avis de la Société pourra exiger du ou des Membres en Départ concerné(s) qu'ils transfèrent toutes leurs Actions (les «Actions à Transférer») à cette ou ces personne(s) (i) dès avant un quelconque Refinancement (autre qu'un Refinancement Annoncé) ainsi qu'exigé par le Conseil d'Administration d'AZELIS ou (ii) dans toutes autres circonstances, selon ce que les Souscripteurs exigeront.

17.2. Le «Prix de Cession» sera:

(a) si la raison pour laquelle cette personne est devenue un Employé sur le Départ réside:

(i) dans son renvoi ou dans la résiliation du contrat de services de l'Employé sur le Départ (ou d'un autre arrangement aux termes duquel ses services sont prestés au profit de la Société et/ou d'une quelconque filiale de la Société), dans des circonstances qui pour une raison quelconque justifient (ou qui, si l'Employé sur le Départ était un employé de la Société ou d'une quelconque filiale de la Société, justifieraient) sa révocation ou cette résiliation (et pour pallier tout doute, sans qu'un avis ou un paiement soit exigé en lieu et place d'un préavis) (a) aux termes du contrat de services de l'Employé sur le Départ ou d'autres arrangements aux termes duquel ses services seraient prestés, ou (b) de par la loi;

(ii) dans le fait que les services prestés par l'Employé sur le Départ (qu'ils soient fournis aux termes d'un contrat de services ou d'autres arrangements aux termes duquel ses services seraient prestés au profit de la Société et/ou de tout membre du Groupe), ne sont plus disponibles pour la Société et/ou ce membre du Groupe en violation (autrement qu'en raison d'une violation par la Société ou un tel membre du Groupe) d'un tel contrat de services ou autres arrangements; ou

(iii) du fait de sa démission volontaire sans raison valable (ou d'une résiliation volontaire des arrangements aux termes desquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société qui est membre du Groupe, et ce sans raison valable),

alors de Prix de Cession sera le plus bas d'entre (a) le coût de l'acquisition des Actions à Transférer par les Membres en Départ et (b) la Valeur de Marché Equitable des Actions à Transférer;

(b) si la raison pour laquelle cette personne est devenue un Employé sur le Départ résulte:

(i) d'un décès, d'une maladie ou d'un départ en retraite;

(ii) de son renvoi sans raison valable ou de la résiliation sans raison valable du contrat de services de l'Employé sur le Départ (ou de la résiliation sans raison valable d'autres arrangements selon lesquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société);

(iii) de sa démission volontaire pour une raison valable (ou de la résiliation avec raison valable d'autres arrangements selon lesquels ses services sont fournis à la Société et/ou à une quelconque filiale de la Société qui est un membre du Groupe); ou

(iv) pour une raison autre que celles définies à l'Article 17.2.(a),

alors le Prix de Cession devra être convenu entre le Conseil d'Administration d'AZELIS et l'Employé sur le Départ ou, à défaut d'accord, ce prix sera la Valeur de Marché Equitable des Actions à Transférer tel que déterminé conformément à l'Article 18.

### **18. Evaluation des actions.**

18.1. Au cas où les commissaires aux comptes de la Société ou toute autre personne nommée par le Conseil d'Administration d'AZELIS aux fins de la détermination définie dans le présent Article 18.1. (la personne ainsi nommée, que ce soient les commissaires aux comptes ou autres, étant dénommées un «Évaluateur Expert») est/sont requis de déterminer le prix auquel les Actions devront être annulées aux termes des présents Statuts, ce prix sera le montant que l'Évaluateur Expert, sous réserve de l'Article 17.2.(b), sur demande du Conseil d'Administration d'AZELIS et/ou de l'Employé sur le Départ (cette demande devant être faite aussi rapidement que possible dès lors qu'il devient évident qu'une évaluation conforme au présent Article 18. est exigée), certifiera par écrit comme étant la Valeur de Marché Equitable des Actions à Transférer concernées, à conclure entre un acheteur potentiel et un vendeur potentiel.

(a) Pour parvenir à la détermination de la Valeur de Marché Equitable des Actions à Transférer concernées, l'Évaluateur Expert recevra instruction de déterminer la «Valeur d'Entreprise», qui représentera le prix total susceptible d'être obtenu par actions lors d'une vente de l'intégralité des actions émises de la Société, de quelque classe qu'elles soient, dans un contrat conclu entre un acheteur potentiel et un vendeur potentiel (en assumant que l'intégralité du capital de la Société est vendu en contrepartie de numéraire), comme s'il était libre de toutes dettes (y compris les obligations relevant des retraites) échues aux termes du Prêt d'Actionnaires à la date à laquelle l'Avis de la Société est notifié, ou tenu pour avoir été notifié (ou si à une date antérieure, la date à laquelle l'Employé sur le Départ a cessé d'être un employé ou un administrateur ou a autrement cessé de prêter ses services au profit de la Société et/ou un quelconque membre du Groupe) (la «Date Pertinente»). L'Évaluateur Expert tiendra également compte du fait que le Groupe est détenu de manière privée ainsi que des frais de l'évaluation. Il sera déduit de la Valeur d'Entreprise un montant égal à celui qui serait exigé à la Date Pertinente pour financer à nouveau tous les montants (y compris tous arrérages et cumuls d'intérêts) échus aux termes:

(i) de toutes dettes de la Société à la Date Pertinente, ensemble avec tous arrérages et cumuls d'intérêts; et

(ii) du Prêt d'Actionnaire, ensemble avec tous arrérages et cumuls d'intérêts y applicables.

18.2. Pour les besoins des présents Statuts et dans le cadre de sa certification, l'Évaluateur Expert agira en tant qu'expert (s) et non en tant qu'arbitre(s), et sa/leur décision sera finale et possèdera un caractère obligatoire pour la Société et pour tous les porteurs de Actions.

18.3. Les coûts et honoraires de l'Évaluateur Expert seront mis à charge de la Société, à moins qu'il n'existe une différence inférieure à dix pour cent entre le montant déterminé par l'Évaluateur Expert et le dernier prix offert à la personne ayant demandé l'évaluation audit Évaluateur Expert, auquel cas les coûts et honoraires de l'Évaluateur Expert seront mis en totalité à charge de cette personne (ou de la Société, si cette personne est le Conseil d'Administration d'AZELIS).

**19. Indemnité.** Sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, tout Administrateur ou autre cadre de la Société sera indemnisé sur les avoirs de la Société de tous frais, charges, dépenses, pertes ou responsabilités qu'il encourrait dans le cours de la décharge de ses devoirs de son poste ou en relation avec elle, y compris toute responsabilité encourue par lui dans sa défense lors de toutes procédures judiciaires, que ce soit au civil ou au pénal, lors desquelles un jugement serait rendu en sa faveur ou lors desquelles il serait acquitté, ou relativement à toute demande pour laquelle remède lui serait accordé par un quelconque tribunal l'estimant non coupable de négligence, de défaut, de manquement à ses devoirs en rapport avec les affaires de la Société. Aucun Administrateur ou autre cadre n pourra être tenu pour responsable d'aucune perte, dommage, dommage-intérêts ou mésaventure susceptible de survenir à l'encontre de la Société ou d'être encourue par la Société dans sa bonne décharge des devoirs de sa fonction ou en rapport avec elle. Le présent Article 19. ne sortira ses effets que dans la mesure où ses dispositions ne contreviennent pas à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives. Le

Conseil d'Administration aura tout pouvoir pour acquérir et maintenir pour tout Administrateur ou autre cadre de la Société une assurance contre toute responsabilité qui, en vertu d'une quelconque loi ou règle, se verrait autrement liée à lui en rapport avec une quelconque négligence, un défaut, un manquement à ses devoirs dont il serait reconnu coupable en rapport avec les affaires de la Société.

**20. Droit applicable.** Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront déterminées en conformité avec la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à 7.500,- Euros.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007. Relation LAC/2007/3852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007060373/211/1415.

(070062720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**Orind Europe Limited, Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.523.

Le bilan de la société mère YINGKOU ORIND REFRACTORIES LIMITED au 21 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Référence de publication: 2007060430/820/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00895. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**Advent Stoco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.694.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the second of May.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ADVENT StoCo HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 125.980,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on the 30th of April 2007.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of ADVENT STOCO INVESTMENT S.à. r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

### **B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by ADVENT StoCo HOLDING S.à r.l., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michael J. Ristaino, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mr Desmond Mitchell, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, England;

- Mrs Myriam Deltenre, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ADVENT StoCo HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.980,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 avril 2007.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de ADVENT STOCO INVESTMENT S.à. r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représentée par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

ADVENT StoCo HOLDING S.à r.l., prénommée, a souscrit l'ensemble des vingt-cinq mille (25,000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Michael J. Ristaino, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Desmond Mitchell, gérant de société, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 17, Penners Gardens, Surbiton, Surrey KT6 6JW, Angleterre;

- Madame Myriam Deltenre, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique résidant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2007, Relation: EAC/2007/4685. — Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Belvaux, le 11 mai 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007060480/239/338.

(070062770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

#### **Servais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

#### *Extrait du procès-verbal de L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2007*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des Administrateurs, M. Ricardo Portabella Peralta, M. Jean-Michel Pasti et Mme Sandra Pasti, pour une période de 2 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2009.

M. Ricardo Portabella Peralta est confirmé dans ses fonctions de Président et Administrateur délégué pour une période de 2 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2009.

Le Conseil d'Administration se compose de trois membres:

- Monsieur Ricardo Portabella Peralta, Administrateur délégué et Président,
- Madame Sandra Pasti, Administrateur,
- Monsieur Jean-Michel Pasti, Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, HRT REVISION S.à r.l., pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2007 pour une période de 1 an.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

SERVAIS S.A.

S. Pasti

Administrateur

Référence de publication: 2007060690/1471/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**TJV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 mai 2007.

Pour ordre

TJV, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007060541/6805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03837. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**SPF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.060.

*Extrait des résolutions des gérants prises en date du 2 mars 2007*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007060631/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01889. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Nico Airport S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9155 Grosbous, 21, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.677.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Nicolas Fauchet, né le 9 septembre 1976 à Namur (B), demeurant au 21, rue d'Arlon, L-9155 Grosbous. Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NICO AIRPORT S.à.r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Grosbous.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'activité le transport de personnes au moyen de véhicules terrestres de moins de 3,5 tonnes et ayant une capacité maximale de 9 personnes.

La société a également pour objet la prestation de services techniques radio et télédiffusés (caméraman) ainsi que l'animation d'événements festifs et culturels (animateur, disc-jockey).

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), divisé en deux cents (200) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2007.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié a souscrit à l'intégralité du capital et donc les 200 parts sociales ainsi créées.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en une voiture de marque Opel, type Zafira, châssis numéro WOLOAHM756G123984, numéro d'immatriculation JMC527. Cet apport est fait pour une valeur de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve de la propriété et de la valeur de cet apport a été fournie au notaire instrumentant résultant de la carte d'immatriculation dudit véhicule et d'un certificat émis en date du 4 mai 2007 par Monsieur Nicolas Fauchet, précité en sa qualité de souscripteur-apporteur et de gérant de la Société et sous sa responsabilité personnelle.

Le souscripteur déclare par ailleurs qu'il n'existe pas d'empêchements légaux ou contractuels au transfert de propriété de l'apport et qu'il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas Fauchet, né le 9 septembre 1976 à Namur (B), demeurant au 21, rue d'Arlon, L-9155 Grosbous.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

21, rue d'Arlon, L-9155 Grosbous.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Fauchet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7654. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007060632/202/114.

(070062611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**LLtd 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 106.756.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2007 que la société anonyme DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommée comme réviseur d'entreprise de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060990/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Pacoyan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.353.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 février 2007*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060633/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03051. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Latimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 37.129.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mars 2007*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060635/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Westwood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.748.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mars 2007*

**Résolution**

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060638/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03057. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Lisé Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3316 Bergem, 22, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 98.390.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007060688/5163/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03702. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Entrecôte, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1A, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 10.434.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par un jugement rendu en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société ENTRECOTE S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1430 Luxembourg, 1A, boulevard Pierre Dupong, de fait inconnue à cette adresse

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Elisabeth Capesius, 1<sup>er</sup> juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur M<sup>e</sup> Joachim Kuske, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à faire leurs déclarations de créance au greffe de la sixième section du tribunal de commerce de ce siège.

Pour extrait conforme  
M<sup>e</sup> J. Kuske  
Le liquidateur

Référence de publication: 2007060663/4545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03653. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

---

**Crystal Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.636.

Le gérant suivant a changé d'adresse et se trouve à présent au:

Lynn Skillen, 5200 Town Center Circle, Boca Raton, FL-33486, Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061018/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**RD Card Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 122.114.

Par résolution signée en date du 3 mai 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ron E. Bell, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Fabio M. Giuseppetti, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061019/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**LB Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.500.000,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 110.641.

Par résolution signée en date du 3 mai 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ron E. Bell, avec adresse au 56, Conduit Street, W1S 2BG Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Daan Knottenbelt, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061022/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**ZBI SCAIAP Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 125.663.

L'adresse correcte du gérant suivant est:

Peter Herold, 48, Guiollettstrasse, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061024/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**Airmon Lux 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.622.

Le gérant suivant a changé d'adresse et se trouve à présent au:

Lynn Skillen, 5200 Town Center Circle, Boca Raton, FL-33486 Etats-Unis

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061017/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**Luxemburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.855.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration en mai 2006 le siège social de la société LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A. est:

LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A., 2, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg  
avec effet au 15 mai 2006.

Pour LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007061002/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**Wonder International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.415.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 mars 2007*

*Résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007060639/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 63.997.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061432/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01293. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**Brideshead Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour BRIDESHEAD HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061428/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01283. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**North Trade Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.532.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour NORTH TRADE HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061412/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03279. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**LLtd 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 108.007.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2007 que la société anonyme DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommée comme réviseur d'entreprises de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060993/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Tasmania Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.115.

---

Le Conseil de Gérance confirme que M. Anand Kumar Banerjee demeurant 43<sup>rd</sup> Floor, Dubai, Emirats Arabes Unis, n'exerce plus les fonctions de gérant de notre Société depuis le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mai 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060988/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**LLtd 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 106.757.

---

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2007 que la société anonyme DELOITTE S.A., dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommée comme réviseur d'entreprise de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 avril 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007060992/1138/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Lumina Participation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 623.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.254.

---

Par résolution circulaire en date du 7 avril 2007, les gérants ont décidé de transférer le siège social du 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061000/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Firenze R.E. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.066.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060971/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03681. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Ettore SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 51.736.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061365/2609/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04415. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**HSBC Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 28.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007061370/6349/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04456. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**HOPI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.629.

L'an deux mille sept, le vingt mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOPI S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Wesquy, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la valeur nominale des actions de cent euros (100,-EUR) à un euro (1,-EUR) et modifications subséquentes des nombres d'actions de trois cent dix (310) actions à trente et un mille (31.000) actions ainsi que modifications du registres des actionnaires;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de huit mille sept cent quatre-vingt-trois euros (8.783,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois euros (39.783,- EUR), par la création et l'émission de huit mille sept cent quatre-vingt-trois (8.783) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3) Souscription des huit mille sept cent quatre-vingt-trois (8.783) actions nouvelles par la société anonyme AGORA FINANCE S.A.;

4) Modification subséquente de l'article 3 premier alinéa des statuts de la Société ;

5) Suppression des alinéas 5 à 11 de l'article 3 des statuts de la Société et ajout d'un nouvel alinéa 5 afin de supprimer le droit de préemption et de prévoir la possibilité de transférer librement les actions de la Société jusqu'au deuxième degré de patentée et aux sociétés contrôlées par les actionnaires;

6) Changement du quorum exigé lors des assemblées ordinaires et extraordinaires de 90 % à 70 % et modification subséquente de l'article 10 alinéas 2 et 3 des statuts de la Société;

7) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la valeur nominale des actions de cent euros (100,- EUR) à un euro (1,- EUR) chacune et de modifier en conséquent le nombre d'actions de trois cent dix (310) à trente et un mille (31.000) actions. Les registre des actionnaires sera également modifié en conséquent.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit mille sept cent quatre-vingt-trois euros (8.783,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois euros (39.783,- EUR), par la création et l'émission de huit mille sept cent quatre-vingt-trois (8.783) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des huit mille sept cent quatre-vingt-trois (8.783) actions nouvelles;

#### *Souscription et Libération*

Est ensuite intervenues aux présentes:

AGORA FINANCE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.862, représentée par Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 19 mars 2007, actionnaire unique de la société HOPI S.A.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les huit mille sept cent quatre-vingt-trois (8.783) actions nouvelles, chacune pour le nombre pour lequel il a été admis et les libérer intégralement par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société HOPI S.A., ensemble avec une prime d'émission totale de un million neuf cent quarante-neuf mille deux cent dix-sept euros (1.949.217,- EUR) de sorte que la somme de un million neuf cent

cinquante-huit mille euros (1.958.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois euros (39.783,- EUR), divisé en trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-trois (39.783) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer les alinéas 5 à 11 de l'article 3 des statuts de la Société et ajout d'un nouvel alinéa 5 afin de supprimer le droit de préemption et de prévoir la possibilité de transférer librement les actions de la Société jusqu'au deuxième degré de parenté et aux sociétés contrôlées par les actionnaires.

Par conséquent l'article 3 alinéa 5 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 5.** Les actions de la Société sont librement transférable jusqu'au deuxième degré de parenté et aux sociétés contrôlées par les actionnaires.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le quorum exigé lors des assemblées ordinaires et extraordinaires de 90 % à 70 %, de sorte que les alinéas 2 et 3 de l'article 10 des statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. alinéas 2 et 3.** L'assemblée Ordinaire réunie en première, deuxième et ultérieure convocation ne délibère que si au moins 70 % du capital est présent ou représenté.

L'assemblée Extraordinaire réunie en première, deuxième et ultérieure convocation ne délibère que si au moins 70 % du capital est présent ou représenté.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Wesquy, A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2007, REM/2007/610. — Reçu 19.580 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007060930/5770/101.

(070063494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**EPI Partners, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.432.

*Résolution du conseil de gérance en date du 25 avril 2007 concernant le transfert de siège social*

Par décision du conseil de gérance prise conformément aux statuts, le siège social de la société actuellement à Luxembourg ville, route d'Arlon, au numéro 283, est transféré à Luxembourg ville, rue Jean-Pierre Brasseur (L-1258), au numéro 4.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2007.

F. Jobard / A. D. De Bournet / C. Rotticci.

Référence de publication: 2007060641/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007060800/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03431. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**Silver Point Sourcing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.027.

*Extrait des résolutions des gérants prises en date du 2 mars 2007*

Les gérants de la Société ont décidé comme suit:

- de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

H.-P. Schut.

Référence de publication: 2007060622/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2007.

**Photo-Studio 2000 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 24, rue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 84.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060890/1315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02581. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**Holt Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 71.888.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour HOLT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061430/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01288. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

**North Trade Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 74.532.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Pour NORTH TRADE HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061413/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03283. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**Inverness Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 73.821.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVERNESS INVESTMENT HOLDING

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061431/1021/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01291. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---

**KF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007060958/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03216. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

---

**Primorec, Société Anonyme.**

Siège social: L-4503 Differdange, Portail 3.  
R.C.S. Luxembourg B 82.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061372/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03219. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

---